

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix ~ Travail ~ Patrie
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES
 FINANCIERES ET MATERIELLES
 SOUS DIRECTION DU BUDGET
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL
 AND MATERIAL RESOURCES
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

DECISION N° _____ /D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/DEG DU _____
 Portant annulation de la Demande de Cotation n°01/24/DC/MINESEC/CIPM/2024 du
 29 Novembre 2024 pour le gardiennage des locaux du
 Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
 Vu La loi n°2010/021 du 21 décembre 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
 Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
 Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
 Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu l'autorisation n°01967-25/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA4/Ago du 17 Mars 2025 ;
 Considérant les nécessités de service,

D E C I D E:

Article 1^{er}. - La Demande de Cotation n°01/24/DC/MINESEC/CIPM/2024 du 29 Novembre 2024 pour le gardiennage des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires est annulée.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Le Ministre des Enseignements Secondaires

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- P/CIPM
- JDM
- Soumissionnaires
- Chrono